

## **Comités de Suivi Individuels - CSI**

## **Calendrier 2025**

Pour les doctorants inscrits en 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année de doctorat, la période de tenue des CSI se déroule entre le 1<sup>er</sup> mars et le 20 juin de l'année universitaire en cours.

**Pour les doctorants inscrits en 3**ème année de doctorat ou au-delà, la période de tenue des CSI se déroule entre le 1<sup>er</sup> mars et le 12 septembre de l'année universitaire en cours.

	Etapes à réaliser	Documents nécessaires
<b>Avant le 28 mars</b> (uniquement pour les doctorants de 1 <sup>ère</sup> année)	Proposer la composition du CSI à : <u>ed624.sds@u-paris.fr</u> pour validation de l'ED	Se référer au document : ED624_comment composer son CSI imprimé : ED624_Proposition de CSI
15 jours avant la date de l'entretien avec le CSI	Envoi des pièces requises aux membres du CSI	Imprimé : ED624_Annexe_CSI
	Temps 1 Présentation de l'avancement des travaux du doctorant devant les membres du CSI et directeur de thèse	
Jour de l'entretien avec le CSI	Temps 2 Entretien des membres du CSI avec le directeur de thèse en l'absence du doctorant	
	Temps 3 Entretien des membres du CSI avec le doctorant en l'absence du directeur de thèse	

Le compte rendu de l'entretien du doctorant avec son CSI sera à transmettre à l'ED à l'adresse : ed624.sds@u-paris.fr avant le :

- 27 juin 2025 pour une réinscription en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de doctorat
- 26 septembre 2025 pour une réinscription en 4ème année de doctorat ou au-delà

Tous les imprimés sont disponibles en ligne sur le site internet de l'ED

https://ed624.u-paris.fr/suivi-de-la-these/

